



---

## **Suivi de la mise en oeuvre des recommandations du Commissaire aux Comptes et du vérificateur intérieur des comptes**

### **Rapport du Secrétariat**

1. Dans sa résolution WHA58.4, l'Assemblée de la Santé priait le Directeur général de proposer un programme permettant de suivre les recommandations relatives à la vérification extérieure et intérieure des comptes et prévoyant des délais de mise en oeuvre. A sa quatrième réunion, en mai 2006, le Comité du Programme, du Budget et de l'Administration a convenu que les progrès accomplis dans le suivi des recommandations issues des vérifications devaient continuer à être surveillés de près. Le Comité a donc demandé au Secrétariat de l'informer plus spécifiquement de l'état d'avancement de la mise en oeuvre des recommandations du Commissaire aux Comptes.<sup>1</sup> Le premier rapport sur le suivi de la mise en oeuvre des recommandations du Commissaire aux Comptes et du vérificateur intérieur des comptes a été présenté au Comité du Programme, du Budget et de l'Administration à sa cinquième réunion en janvier 2007.<sup>2</sup>

2. Le présent rapport de situation est donc le deuxième. Il concerne l'état d'avancement et l'orientation future des efforts du Secrétariat pour suivre la mise en oeuvre des recommandations issues des vérifications intérieure et extérieure et porte sur les recommandations du Commissaire aux Comptes de l'OMS et du Bureau des services de contrôle interne.

### **RESPONSABILITES ET MESURES PRISES**

3. Le Bureau des services de contrôle interne est chargé du suivi de la mise en oeuvre des recommandations issues de ses propres vérifications et le service visé par chaque vérification est responsable de la mise en oeuvre de ces recommandations. Une responsabilité gestionnaire plus large, portant sur des questions de contrôle interne et de gestion des risques, incombe à la direction générale. Le Bureau du Contrôleur a mis en oeuvre les mesures spécifiques ci-après pour améliorer le suivi :

---

<sup>1</sup> Document A59/31, paragraphe 6.

<sup>2</sup> Document EBPBAC5/INF.DOC./1.

i) **Création de tableaux de suivi.** Toutes les recommandations du Commissaire aux Comptes et du vérificateur intérieur des comptes depuis l'exercice 2004-2005 ont été passées en revue et des tableaux de suivi individuel ont été établis. Ces tableaux sont continuellement mis à jour à mesure que des réponses sont apportées par l'administration aux recommandations individuelles et que des mesures sont prises pour donner suite à leurs recommandations.

ii) **Séances d'information.** Le Contrôleur informe le Sous-Directeur général chargé de l'administration au moins tous les six mois sur l'état de la mise en oeuvre des recommandations auxquelles il y a encore lieu de donner suite et examine les mesures à prendre pour remédier aux problèmes et surveiller les risques. De plus, la mise en oeuvre des recommandations est examinée en plusieurs occasions déterminées telles que la réunion annuelle des directeurs de l'administration et des finances de l'OMS.

iii) **Etablissement d'un tableau récapitulatif.** Un tableau récapitulant toutes les recommandations dont il est rendu compte aux organes directeurs a été établi. Il présente de façon synoptique les informations essentielles, y compris les principales recommandations, la réponse apportée par l'administration, l'état actuel de la mise en oeuvre et l'administrateur responsable.<sup>1</sup>

iv) **Analyse des tableaux et compte rendu.** Le Bureau du Contrôleur utilise les informations contenues dans les tableaux de suivi pour examiner régulièrement l'efficacité et l'efficience des systèmes de contrôle en question et l'adéquation des mesures correctrices prises.

## MESURES A PRENDRE PAR LE COMITE DU PROGRAMME, DU BUDGET ET DE L'ADMINISTRATION

4. Le Comité est invité à prendre note du rapport.

= = =

---

<sup>1</sup> Disponible sur demande.